

## PROCÈS-VERBAL

JEUDI 2 février 1961

(1)

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation s'est réuni aujourd'hui à 9h. 30 du matin à des fins d'organisation.

*Présents:* MM. Argue, Badanai, Brunsdén, Campbell (*Lampton-Kent*), Clermont Cooper, Danforth, Doucett, Dubois, Fane, Forbes, Godin, Hales, Henderson, Hicks, Horner (*Acadia*), Howe, Knowles, Korchinski, McBain, McIntosh, Montgomery, Muir (*Lisgar*), Nasserden, Noble, Pascoe, Peters, Phillips, Racine, Rapp, Ricard, Rogers, Slogan, Smallwood, Southam, Stephanson, Thomas, Thompson, Tucker et Webb.

M. Danforth propose, appuyé par M. Howe, que M. James A. McBain soit élu président du Comité.

Sur la proposition de M. Noble, appuyée par M. Rogers, la présentation des candidats est close.

M. McBain, dûment élu président, prend le fauteuil et remercie les membres du Comité de l'honneur qu'ils lui ont accordé. Il rend hommage à feu l'ancien président, M. Hayden Stanton, pour les services qu'il a rendus.

Sur la proposition de M. Hales, appuyée par M. Southam,

*Il est décidé*—Qu'au nom du Comité, une lettre de condoléances soit adressée à M<sup>me</sup> Hayden Stanton.

Sur la proposition de M. Ricard, appuyée par M. Rogers,

*Il est décidé*—Que M. Paul Lahaye soit élu premier vice-président du Comité.

Sur la proposition de M. Henderson, appuyée par M. Stefanson,

*Il est décidé*—Que M. Clifford Smallwood soit élu deuxième vice-président du Comité.

Les ordres de renvoi ayant été acceptés sous lecture préalable, M. Argue, appuyé par M. Peters, propose une motion demandant que le Comité étudie de nouveau la question des moulins à provende. La motion a été jugée irrégulière pour la raison que le Comité ne peut entreprendre l'étude d'aucune question sans un ordre de renvoi de la part de la Chambre.

Sur quoi M. Argue, appuyé par M. Peters, propose:

«Que le Comité demande à la Chambre l'autorisation d'enquêter sur la question des moulins à provende achetant du blé, de l'avoine et de l'orge à des prix anormalement bas.»

Après discussion en vue de déterminer si la motion est conforme au Règlement, le président la déclare régulière.

M. Muir (*Lisgar*) appuyé par M. Stefanson, propose à titre de modification: «Que la motion ne soit pas mise aux voix maintenant mais qu'elle soit référée au comité de direction.»